



Préavis réduit a 1mois refus propriétaire

Par **Arnauddu81**, le **07/07/2009 à 22:12**

Bonjour,

Je me permet de vous écrire car j'ai des problèmes avec mes propriétaires. (mari et femme)
Je vous explique ma situation :

Je suis en location dans un appartement depuis le 1 avril 2008 avec ma compagne, il s'avère qu'on veut quitter les lieux pour des raisons financières. (Ma compagne est sans emploi depuis le 1 septembre 2008 suite à un contrat d'apprentissage de 2 ans et moi je suis en fin de CDD le 3 aout et je ne sais pas si je serais renouveler).

J'ai lu l'article 12 et 15 de la loi du 6 juillet 1989 qui applique que le mois de préavis peut être réduit dans certain cas , cette loi s' applique t'elle sur notre situation ?

Je pense que oui car on à fait appelle a une association qui s'appelle ADIL. Suite a cela nous avons envoyer un courrier recommander a notre propriétaire pour poser le préavis de un mois c'est a dire pour le 1 aout 2009 en lui stipulant la loi du 6 juillet 1989.

Les propriétaires nous a dit qu'ils auraient fait appelle à un notaire et que celui ci lui aurait dit que comme nous étions pas licencier et que cette loi ne s'applique pas, hors il me sembler que le CDD est compter comme une perte d'emploi et que ceci est écrit dans la loi que ca réduisez le mois de préavis.

Nous avons beau lui dire ils ne comprennent pas, nous ne savons pas quoi faire car lors de chaque visite pour relouer l'appartement il se permette de nous faire des résonnements désagréables à l'intérieur de chez nous sur la propreté de l'appartement et qu'il ferait venir une entreprise de nettoyage à nos frais si l'appartement n'est pas propre lors de notre sortie. La femme de notre propriétaire (qui serait apparemment maniaque) a déjà fait des réflexions (quand elle été dans notre appartement)à ma compagne comme quoi les hommes aller au travail et que les femme devait nettoyer leur chez soi et a ajouter qu' elle se demander ce que fessait ma compagne de ses journées vu l'état sale de l'appartement . Elle a même ajouter

que le jour ou elle est venu faire la première visite et quelle a vu l'état de l'appartement (qui je vous rassure été propre) elle aurai eu envi de vomir.

Pour ce qui est des visites la femme du propriétaire nous appelle le soir a 21h pour faire une visite 5 min après et en refusant nous fais savoir que de toute façon on aurai 3 mois et puis c'est tout. Elle nous sors ce genre de phrase a chaque fois qu'on refuse ou qu'on demande de décaler la visite (pour des raisons d'absences).

mon preavis est bien réduit a un mois ou pas ?